

ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

VU les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;

VU les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil territorial de santé de Dieppe ;

VU l'arrêté modificatif N° 1 du 19 septembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de Dieppe ;

VU le courriel de l'UDAF du 30 septembre 2022 ;

VU le courriel du Groupement Hospitalier Caux Maritime du 21 septembre 2022 et du 21 novembre 2022 ;

VU le courriel de l'HAD Caux Maritime du 20 septembre 2022 ;

VU l'arrêté n° 2022-466 du 11 octobre 2022 du Président du Département de la Seine-Maritime ;

SUR PROPOSITION des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1: Le présent arrêté porte composition des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de Dieppe

1) Collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

- Docteur Yann POULINGUE (FHF) est nommé titulaire
- Docteur Bruno DELAMARE (FHF) est nommé suppléant du Docteur Yann POULINGUE

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Madame Soline RATTEZ (FNEHAD) est nommé suppléante de Madame Nathalie ETIENNE, en remplacement de Monsieur Jalel KRAEIM (FNEHAD)

2) Collège des représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

- Madame Elise DELACROIX (UDAF) est nommé suppléante de Madame Marie-José VION (UDAF)

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

- Madame Julia BRIVET est nommée titulaire
- Madame Hélène BROHY est nommée suppléante de Madame Julia BRIVET en remplacement de cette dernière

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

- Le Docteur Simon MARTINEZ (communauté psychiatrique de territoire) est nommé titulaire
- Madame Elodie AUGUSTO est nommée suppléante du Docteur Simon MARTINEZ

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de Dieppe, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf est annexée au présent arrêté

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 21/11/22

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Valérie BILLARD (FHF)	Madame Anne LECLERQ (FHF)
Madame Florence BEGUE (FHF)	Madame Valérie CARPENTIER (FHF)
Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT (FHP)	Monsieur Jean-Benoît ZACHARIE (FHP)

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marc KERLEAU (FHF)	En attente de désignation
Madame Camille VAULOUP (FHP)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Anne CABARET (FHF)	Madame Lucie CHARDRON (FHF)
Monsieur Hervé PAUMARD (FHF)	Madame Virginie POIRIER (FHF)
Madame Séverine BELLEVILLE (NEXEM)	Monsieur Florent BARTHELEMY (NEXEM)
Madame Nancy COUVERT (UNAPEI)	Monsieur Bernard HONDERMARCK (UNAPEI)
Monsieur Yann POULINGUE (FHF)	Monsieur Bruno DELAMARE (FHF)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Marie LESECQ (PLANETH Patient)	Madame Isabelle DUHORNAY (PLANETH Patient)
Madame Zoé ROCLIN (ONM)	Madame Sophie MAILLARD (ONM)



En attente de désignation	En attente de désignation
---------------------------	---------------------------

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gaëtan THENARD (URML)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie LAMY (URPS infirmiers)	Monsieur Thierry LAURENT (URPS infirmiers)
Madame Catherine ADJERAD (URPS orthophonistes)	Monsieur Olivier GRUCHY (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)
Madame Danie BEURION (URPS orthoptistes)	Madame Flore COUTEL (URPS Pharmaciens)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CDS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Julien COQUAIS (DAC Caux Bray Albâtre)	Monsieur Pierre-Edouard MAGNAN (DAC Caux Bray Albâtre)
Monsieur Simon MARTINEZ (santé mentale)	Madame Elodie AUGUSTO
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie ETIENNE (FNEHAD)	Madame Soline RATTEZ (FNEHAD)

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean GODARD (CDOM)	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Martine DEMAREST (UNAFAM)	Monsieur Eric MEDRINAL (UNAFAM)
Madame Marie-José VION (UDAF)	Madame Elise DELACROIX (UDAF)
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine DURUPT (CDCA – PA / MSA)	Mme Agnès GAZET (CDCA-PA / Petits frères des pauvres)
M. Didier QUINT (CDCA – PA / CFDT)	En attente de désignation
Madame Catherine CORGNET (CGT)	Monsieur Nicolas FLAHAUT (UNSA)
Monsieur Etienne DELARUE	En attente de désignation

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

a) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-François BLOC	Madame Agnès LALOI

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
Monsieur André GAUTIER	Monsieur Vincent RENOUX

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Madame Julia BRIVET	Madame Hélène BROHY

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel BARBIER (Conseiller communautaire de la communauté des communes des Villes Sœurs)	Monsieur Laurent JACQUES (Communauté des communes des Villes Sœurs)
En attente de désignation	En attente de désignation

e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie LUCOT-AVRIL (Maire d'Aumale)	Monsieur Christian ROUSSEL (Maire de Rieux)
Monsieur Sébastien JUMEL (Conseiller municipal de Dieppe)	Madame Marie-Luce BUICHE (Adjointe au Maire de Dieppe)

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

- Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pascal VION (Sous-Préfet de Dieppe)	Madame Sophie PARISOT-MARIANI (Secrétaire Générale)

- Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Madame Christel MENDY (CPAM)	Madame Delphine BOULAN (CPAM)
Madame Claude DELACOUR (CARSAT)	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Philippe LECORNU (Mutualité Française)
En attente de désignation